Questions au Feuilleton

Monsieur l'Orateur, si les questions nos 689 et 1000 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au Feuilleton.

[Texte]

LES SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME DE MULTICULTURALISME

Question nº 117-M. Herbert:

A combien se sont élevées les subventions accordées jusqu'à ce jour, en vertu du Programme de multiculturalisme, a) à chaque province, b) à chaque groupe linguistique identifiable?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Voici la liste des subventions approuvées en vertu du Programme de multiculturalisme depuis le début de l'année financière 1972-73 jusqu'à la fin du deuxième trimestre de l'année financière 1974-75. La liste est présentée selon la province et le groupe culturel plutôt que selon le groupe linguistique. Quant à ses objectifs, le Programme de multiculturalisme vise à aider les groupes ethno-culturels canadiens, et non pas nécessairement les groupes linguistiques comme tels, à se développer dans le contexte canadien et à participer à l'activité de la société canadienne actuelle: a) Par province: Colombie-Britannique, \$220,108; Alberta, \$361,-887; Saskatchewan, \$158,722; Manitoba, \$237,329; Ontario, \$2,179,040; Québec, \$883,100; Nouveau-Brunswick, \$19,393; Nouvelle-Écosse, \$176,908; Île-du-Prince-Édouard, \$7,700; Terre-Neuve, \$44,694. Total \$4,288,881. b) Par groupe culturel: Noirs, \$291,331; Chinois, \$105,810; Croates, \$9,000; Hollandais, \$16,810; Indiens de l'Est, 90,504; Estoniens, 18,818; Philippins, \$14,000; Finlandais, 22,850; Canadiens d'expression française, \$40,865; Allemands, 142,698; Grecs, \$72,640; Hongrois, \$77,418; Italiens, \$241,657; Juifs, \$204,740; Lithuaniens, \$12,950; Mennonites, \$13,868; Indigènes, \$45,383; Polonais, \$258,009; Portugais, \$96,978; Russes, \$35,500; Scandinaves, \$12,355; Écossais, \$47,402; Ukrainiens, \$450,760; Yougoslaves, \$39,855; Autres, \$600,544; Multiculturels, \$1,326,136. Total \$4,288,881.

MEER—LES SUBVENTIONS AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question nº 387—M. Firth:

Le ministère de l'Expansion économique a-t-il étudié la possibilité d'accorder des prêts et des subventions aux Territoires du Nord-Ouest, et a) sinon, pour quelles raisons précises, b) dans l'affirmative le gouvernement pourrait-il nous dire la date exacte à laquelle cet argent sera versé?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, le ministère a étudié cette possibilité et il consulte actuellement à ce sujet le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, premier responsable de toutes les questions touchant le développement du Nord. a) Ces discussions interministérielles ont abouti à la conclusion que les programmes existants du ministère de l'Expansion économique régionale, qui ont été avant tout conçus en fonction des exigences particulières de développement dans la partie méridionale du pays, ne peuvent être modifiés d'em-

blée pour répondre aux besoins très différents des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Cependant, on s'accorde à dire que des mesures spéciales doivent être prises pour résoudre les problèmes et profiter des possibilités qu'offrent les Territoires. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a pour cette raison accepté la responsabilité, en consultation avec le gouvernement territorial, d'élaborer des propositions sur le choix de types de mesures spéciales de développement social et économique, adaptées à la situation du Nord. L'objectif est d'offrir, dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, un éventail d'initiatives gouvernementales et de programmes d'aide expressément conçus pour satisfaire aux besoins de ces régions, mais comparables à ceux dont on peut bénéficier ailleurs au pays tout en étant conformes aux efforts conjoints du MEER et des gouvernements provinciaux en ce qui a trait au développement régional. Pour s'assurer que l'on tient compte de l'expérience du ministère de l'Expansion économique régionale dans les autres parties du pays, les fonctionnaires du Ministère participent à l'élaboration de ces propositions à titre de consultants. Toutefois, c'est au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien que revient la première responsabilité en ce domaine. b) Sans objet.

DÉFENSE NATIONALE—L'EFFECTIF AU 1er OCTOBRE 1974

Question nº 404-M. McKinnon:

Combien de fonctionnaires étaient à l'emploi du ministère de la Défense nationale le 1er octobre 1974?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le nombre de fonctionnaires permanents travaillant à temps plein pour le ministère de la Défense nationale au 1er octobre 1974 était de 32,203.

LA BANQUE DU CANADA ET LES PIÈCES D'UN DOLLAR EN ARGENT

Question nº 408—M. Lachance:

La Banque du Canada refuse-t-elle d'accepter des pièces d'un dollar en argent, communément appelé Silver Dollar et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger cette situation?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): L'article 8(2) de la Loi sur la monnaie et les changes (Statuts du Canada, 1970 c. 39) stipule: «Le gouverneur en conseil peut édicter des règlements pour le rachat, par le Ministre, de pièces qui ont ou, à quelque époque, ont eu cours au Canada». Les pièces mutilées sont reprises par la Banque du Canada qui les retourne à l'Hôtel des monnaies où elles sont rachetées par le ministre des Finances. Les pièces ordinaires non mutilées ne sont pas rachetables. Toute décision portant sur le rachat de pièces données ferait l'objet d'une politique publique et par conséquent le Parlement en serait informé en temps et lieu. Pour ce qui est de l'article 5(4) de la Loi concernant les Jeux olympiques d'été de 1976, il est prévu que: «Lorsque de l'avis du ministre des Finances, la quantité de pièces des Jeux olympiques en circulation au Canada peut nuire à la monnaie canadienne, le Ministre doit racheter la quantité de pièces des Jeux olympiques qu'il estime nécessaire».